

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC/Réception des soumissions
- TPSGC
11 Laurier St/11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau
Quebec
K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Business Operations Support Systems
Division/Systèmes de soutien des activités
opérationnelles
Portage III 12C1 - 42
11 Laurier Street/11, rue Laurier
Gatineau
Quebec
K1A 0S5

Title - Sujet Document Imaging Services	
Solicitation No. - N° de l'invitation EN929-142184/C	Amendment No. - N° modif. 011
Client Reference No. - N° de référence du client 20142184	Date 2015-03-27
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$XS-003-28574	
File No. - N° de dossier 003xs.EN929-142184	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2015-04-16	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Smith, Kenneth	Buyer Id - Id de l'acheteur 003xs
Telephone No. - N° de téléphone (819) 956-3335 ()	FAX No. - N° de FAX (819) 956-8303
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Modification n° 011 à la demande de soumissions

Services d'imagerie documentaire (SID)

Partie A Questions et Réponses

Question et réponse n° 21

Question n° 21

Nous avons une question sur les modifications n^{os} 8 et 9 apportées à la DP dans la Modification n° 002.

Dans la modification n° 9 à la DP, le passage ci-dessous est supprimé de l'exigence cotée C13 concernant le spécialiste de l'assurance de la qualité.

« Le spécialiste doit posséder, à la date de clôture de l'appel d'offres, une cote de fiabilité délivrée ou approuvée par la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). »

Il nous est difficile de croire que le spécialiste de l'assurance de la qualité sera en mesure de s'acquitter des responsabilités décrites dans l'énoncé des travaux sans détenir, à tout le moins, une cote de fiabilité. Selon les règlements de la DSIC, les travaux ne pourront pas aller de l'avant.

Les cotes de sécurité prescrites aux exigences cotées C11 (gestionnaire de projet) et C12 (gestionnaire de compte/chef de projet) ont aussi été supprimées dans la modification n° 9 à la DP. Elles ont toutefois été rajoutées aux exigences obligatoires O4 (gestionnaire de compte/chef de projet) et O5 (gestionnaire de projet) dans la modification n° 8 à la DP. Nous croyons qu'il s'agit ici d'un simple oubli dans la modification.

Veuillez confirmer si le spécialiste de l'assurance de la qualité devrait posséder, à la date de clôture de l'appel d'offres, une cote de fiabilité délivrée ou approuvée par la Direction de la sécurité industrielle canadienne de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Réponse n° 21

Pour éclaircir les exigences obligatoires concernant les cotes de sécurité que le gestionnaire de projet et le gestionnaire de projet/chef de projet doivent détenir au moment de la clôture de la DP, on a fait passer ces exigences des critères cotés C11 et C12 à la section des critères obligatoires dans les modifications n^{os} 8 et 9 à la DP.

Uniquement pour les besoins de l'évaluation, on a aussi supprimé la cote de sécurité qui était exigée à l'égard du spécialiste de l'assurance de la qualité, au moment de la clôture de la DP, dans la modification n° 9 à la DP. Cela dit, le spécialiste de l'assurance de la qualité demeure obligé de détenir les cotes de sécurité décrites dans l'énoncé des travaux avant le début des travaux prévus au contrat subséquent. On s'attend à ce que ni le spécialiste de l'assurance de la qualité, ni le gestionnaire de projet, ni le gestionnaire de projet/chef de projet ne soient appelés à avoir accès immédiatement à des renseignements ou à des biens Protégé B ou Secret, ou à réaliser des travaux de nature délicate.

Solicitation No. - N° de l'invitation

EN929-142184/C

Amd. No. - N° de la modif.

011

Buyer ID - Id de l'acheteur

003xs

Client Ref. No. - N° de réf. du client

20142184

File No. - N° du dossier

003xsEN929-142184

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES.